

Projet de fusion du Service de Santé Étudiante (SSE) et du Pôle Social et Handicap (PSH)

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L. 831-1 ;

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP), et notamment son article L. 251-1 ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2023-178 du 13 mars 2023 relatif aux services universitaires et interuniversitaires de santé étudiante ;

Vu la circulaire ministérielle du 27 mars 2023 relative à la réforme du dispositif de santé en faveur des étudiants et usagers de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts modifiés de l'Université Bretagne Sud ;

Vu l'avis du Comité Social d'Administration lors de sa séance du 1^{er} juillet 2026 (délibération 2025-26_CSA_24) ;

L'Université Bretagne Sud mène depuis plusieurs années une politique d'amélioration de l'accompagnement des étudiants, notamment dans les domaines de la santé, de la prévention, du handicap et de l'accompagnement social.

L'objectif de la fusion est de construire une organisation plus cohérente et plus efficiente pour les étudiants face à l'augmentation constante des besoins en matière de santé mentale, d'accompagnement social et de handicap.

1. Contexte et enjeux

Les étudiants sollicitent de plus en plus les services universitaires pour des problématiques complexes et souvent imbriquées : difficultés psychologiques, situations sociales précaires, nécessité d'aménagement d'études et d'examens.

Le rapprochement des deux services poursuit plusieurs objectifs :

- Améliorer les accompagnements,
- Renforcer la transversalité entre professionnels,
- Mutualiser certaines fonctions administratives,
- Mieux anticiper les projets structurants à venir, notamment le développement du centre de santé étudiant,
- Sécuriser l'organisation du PSH qui n'a plus de direction actuellement (Direction assurée par la directrice de la DVEC).

2. Organisation cible

L'organisation cible reposerait sur un service unifié structuré autour de deux pôles complémentaires :

- Le **Service de Santé Étudiante (SSE)**, regroupant les médecins, psychologues, infirmière, secrétaires médicales et assistantes de service social ;
- Le **Pôle Handiversité**, regroupant les référents handicap et les missions d'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

Cette organisation vise à renforcer la coordination médico-psycho-sociale, à favoriser le travail interdisciplinaire conformément aux orientations nationales des SSE, et à offrir aux étudiants un accompagnement global et lisible.

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 15 juillet 2026

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit et science politique • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • IAE Bretagne Sud • École d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.



Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le projet de fusion du Service de Santé Étudiante (SSE) et du Pôle Social et Handicap (PSH) à compter du 1^{er} septembre 2026.

Document en annexe :

- Néant

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	20
Membres en exercice : 31	Pour :	20
Membres présents : 11	Contre :	0
Membres représentés : 9	Abstentions :	0

Visa du président, David MENIER
Par délégation, Michel GENTRIC

